

**RÉUNION**  
**DE LA COMMISSION CONSULTATIVE D'AIDE AUX RIVERAINS**  
**DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC**

**Compte rendu de la réunion du 14 février 2019 à l'aéroport de Toulouse-Blagnac**

**Présidée par Mme Valérie BAUTHIAN**, service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-Garonne.

**Étaient excusés :**

Pour les collectivités locales :

Mme COSTES-DANDURAND, Mme MOURGUE, M. KELLER et M. DEL COL (Toulouse Métropole) - M. PIGNARD (conseil départemental) - M. SCHANEN et M. AUMONIER (Sicoval) - Mme MARTIN et M. SELLIN (conseil régional)

Pour les professions aéronautiques :

Mme DAUPHIN (FNAM) - M. GUITTET (ASL Airlines France) - Mme NOIRET (CFDT) - Mme CATHELINAUD (Syndicat Force Ouvrière) - M. CREBASSA (Aéroport de Toulouse Blagnac)

Pour les associations de riverains :

Mme VASSEUR (Association du Parc de Gounon) - M. BARGIACCHI (Association de défense du quartier de Lardenne ADQL) - Mme BEER-DEMANDER (Association de défense du quartier de Fontaine-Lestang Arènes)- M. BOUDET (Collectif Contre les Nuisances Aériennes de l'Agglomération Toulousaine CCNAT) - M. FRENDU (Association de Défense et De l'Environnement de la Qualité de Vie à Ancely et Arènes Romaines)- M. CARIVEN (Aussonne Environnement)

Pour les administrations :

M. COLOMBET et Mme LESOURD (préfecture de la Haute-Garonne)  
Mme BELIS (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)

**Étaient présents :**

Pour les collectivités locales :

M. KLOTZ (conseil départemental)

Pour les professions aéronautiques :

M. AGNEL (Syndicat National des Pilotes de Ligne SNPL France ALPA) - M. BERNES (Confédération Française de l'Encadrement CFE CGC) - M. GAILLOT (Airbus SAS) - M. DE LA MESLIERE (Aéroport de Toulouse Blagnac)

Mme GATTIER (Air France) a donné mandat à M. DE LA MESLIERE

Pour les associations de riverains :

M. GUTIERREZ (Maison de quartier de Bagatelle) - M. SERRES (Aussonne Environnement) - M. CASSAGNE (Association de Sauvegarde des intérêts de Saint-Martin du Touch) - Mme SAUVAIRE (Association Vivre à Cornebarrieu VAC)

Pour les administrations :

Mme BAUTHIAN (préfecture de la Haute-Garonne) - M. DENAES (DSAC)

Assistaient également à la réunion :

Mme MONTE (conseil départemental) - Mmes JULIA - LACOSTE - GREEN et RISSER-MAROIX (Aéroport de Toulouse Blagnac)

**Ordre du jour de la Commission Consultative d'Aide aux Riverains  
du 14 février 2019**

- I. Bilan 2018
  - 1) Indicateurs d'activité
  - 2) Indicateurs financiers
  - 3) Indicateurs de satisfaction
  
- II. Dossiers présentés
  - 1) Dossiers en attente de travaux,
  - 2) Demandes modificatives et dossiers rejetés
  - 3) Recours
  
- III. Principes de traitement
  - 1) Plafonnement des portes d'entrée
  
- IV. Enjeux et perspectives
  - 1) Particuliers
  - 2) EE/ESS
  - 3) Copropriétés
  - 4) Prévisionnel budgétaire

**Pièces jointes**

- . Diaporama
- . Tableau des nouveaux dossiers en phase de travaux
- . Tableau des décisions modificatives
- . Tableau des rejets

## I. Bilan 2018 (cf. diapositives 3 à 17):

### 1) Indicateurs d'activité

Avec de nouvelles demandes pour 137 logements de particuliers (versus 164 en 2017) et 209 logements en copropriétés (versus 248 en 2017), aucune baisse significative n'est observée depuis 2015.

Depuis 1995, l'aide à l'insonorisation a permis de traiter 12 000 logements représentant plus de 75 M€.

L'aide moyenne accordée se situe aux alentours de 11 650 € pour les particuliers et de 3 200 € pour les copropriétés. La fluctuation observée selon les années sur l'aide moyenne aux particuliers semble corrélée à la typologie des logements et au plafonnement des aides.

En 2018, l'aide engagée pour les diagnostics et pour les travaux (total de 3,4 M€) l'a été principalement pour les établissements d'enseignement (1,7 M€ pour les groupes scolaires PAPUS et DAURIAC) et pour les particuliers (1,4 M€). L'aide engagée pour les copropriétés a été très faible (191 k€) du fait de reports.

La durée moyenne de traitement d'une demande émanant d'un particulier était d'un peu plus de deux ans en 2017 (27 mois) et passe à 30 mois en 2018.

Tous les derniers dossiers présentés à la CCAR en 2018 ont été engagés budgétairement et les riverains concernés ont donc reçu l'autorisation de réaliser les travaux. De ce fait, il n'y a plus de liste d'attente après le passage en CCAR. Rappelons que depuis la CCAR du 13 février 2018, la mise en attente se situe avant l'engagement du diagnostic ce que les riverains semblent malgré tout mieux accepter.

### 2) Bilan financier 2018

Fin 2018, ATB a procédé à un rééquilibrage des portefeuilles dédiés au logement en affectant aux particuliers des fonds affectés aux copropriétés aux fins de supprimer la liste d'attente après passage en CCAR.

### 3) Indicateurs de satisfaction

Cette année, les retours de questionnaires de satisfaction sont peu nombreux : 31 pour les particuliers et 4 pour une copropriété de 35 logements. ATB pourrait envisager d'utiliser des enveloppes T pour les particuliers, comme c'est le cas pour les copropriétés.

Les insatisfactions demeurent très marginales et la gêne ressentie passe de très forte ou forte avant les travaux, à faible après les travaux.

## II. Dossiers présentés (cf. diapositives 18 à 23) :

### 1) Dossiers présentés

La CCAR valide à l'unanimité les dossiers présentés qui concernent 22 logements de particuliers (sur la commune de Toulouse) pour 88,5 k€ et 2 copropriétés représentant un total de 17 logements (dont 15 sur la commune d'Aussonne) pour 93,7 k€.

## 2) Décisions modificatives et dossiers rejetés

La CCAR valide à l'unanimité une décision modificative de + de 10%. Elle est informée de six autres décisions modificatives représentant un écart de moins de 10%.

Pour information, 24 dossiers sont rejetés après 3 relances pour absence de communication des pièces à différents stades, non réalisation du diagnostic ou des travaux.

## 3) Recours

Les deux recours (dossiers AI-18-00039 et AI-16-00025) concernent une demande de 2<sup>ème</sup> aide à l'insonorisation et sont rejetés après le vote de la CCAR à l'unanimité conformément au principe retenu lors de la CCAR du 9 décembre 2009 et à la circulaire DGAC du 8 avril 2011.

### **III. Principes de traitement (cf. diapositives 24 et 25) :**

L'objectif d'un plafonnement des portes d'entrée, tel qu'il existe à ADP (Aéroports de Paris), est d'éviter les abus manifestes.

Parmi les arguments avancés :

- peu de garantie quant à la qualité acoustique, les PV étant quasiment inexistantes
- les portes les moins chères (PVC) sont les plus performantes d'un point de vue acoustique
- les écarts de prix entre les matériaux (PVC, alu, bois, composite...) sont de plus en plus réduits.

Après discussions, la CCAR vote à l'unanimité le plafonnement des portes d'entrée, quel que soit le matériau, et propose de retenir un plafond à 3000 € HT par porte d'entrée. Une exception pourra être étudiée pour certaines situations particulières telles que les habitations relevant des Bâtiments de France.

### **IV. Enjeux et perspectives (cf. diapositives 26 et suivantes) :**

L'objectif de l'exercice de co-construction budgétaire proposé en séance est de partager une vision des enjeux de l'aide à l'insonorisation dans un contexte budgétaire complexe.

#### 1) Les particuliers

ATB suit environ 200 dossiers à divers stades de la procédure d'insonorisation.

Les projections budgétaires sont faites sur la base de 120 nouvelles demandes de particulier par an.

La TNSA collectée ne permet pas de traiter les dossiers au fil de l'eau. Ainsi, les demandes reçues début 2019 ne recevront pas l'autorisation d'engager le diagnostic avant 2020.

De ce fait, les associations de riverains réitèrent leur demande de relèvement du taux de TNSA appliqué à Toulouse pour mieux répondre au besoin.

## 2) EE/ESS

ATB informe la CCAR du désengagement début 2019 de 622 k€ qui avaient été affectés aux groupes scolaires PAPUS et DAURIAC (planification travaux 2018-2019). En effet, outre le fait que les appels d'offres se sont avérés moins disant que les estimations, ATB a été informé par le conseil départemental que le code des collectivités publiques leur permet de récupérer la TVA. Les travaux devraient démarrer à l'été 2019.

Les travaux du collège VAUQUELIN (planification travaux 2020) pourront être lancés dès 2019 puisque la convention signée avec le conseil départemental prévoit que ce dernier avance les fonds dont la moitié provient de l'affectation des dividendes exceptionnels 2016 versés par ATB.

Le montant de la TNSA fléché pour les établissements l'est en prévision de soutenir un rythme d'un établissement insonorisé par an parmi ceux priorités par la CCAR.

## 3) Copropriétés

ATB continue à recevoir des demandes et les besoins connus, estimés l'an passé à 1,9 millions d'euros sont décalés en grande partie sur 2019 (2,1 M€).

Les paiements doivent pouvoir être honorés au fil de l'eau. C'est pourquoi la TNSA doit continuer à être affectée en priorité sur ce type de logement.

ATB remercie la CCAR de continuer à lui laisser la souplesse nécessaire pour faire les équilibres entre logements des particuliers et logements des copropriétés, à l'instar de l'initiative prise fin 2018.

## 4) Prévisionnel budgétaire

Compte-tenu des besoins recensés et des provisions disponibles et des simulations faites en séance, la CCAR vote à l'unanimité la répartition suivante de la TNSA collectée en 2019 :

	Voté en CCAR du 14/02/2018	Réalisé au 31/12/2018	<b>Voté en CCAR du 14/02/2019</b>
- EE/ESS :	8%	8%	<b>15%</b>
- Copropriétés :	56%	45,9%	<b>43%</b>
- Particuliers :	36%	46,1%	<b>42%</b>
	-----	-----	-----
	100%	100%	<b>100%</b>

Une prochaine CCAR plénière sera programmée en février 2020.

Fait à Toulouse le

**1 MARS 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
La directrice du service de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial à la préfecture de la Haute-  
Garonne.

Anabel LESOURD

